

**SASU 2H**

Société Par actions simplifiée au capital de 1 000,00 Euro

Siège social : **10 GRANDE RUE 95740 FREPILLON**

R.C.S : PONTOISE B 839 433 992

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE  
ORDINAIRE DES ASSOCIES DU 21 MAI 2026**

Le 21 MAI 2026 à *M* HEURES,

Les actionnaires de la société **2H** se sont réunis en Assemblée Générale au siège social.

Etaient présents :

**Mr HACHAINANE Hocine**

**100 ACTIONS**

---

**Le total des parts présentes ou représentées est de**

**100 ACTIONS**

Soit la totalité des parts composant le capital social.  
En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

L'Assemblée générale est présidée par **Mr HACHAINANE Hocine**  
**, Président de la société.**

Le Président met à la disposition des associés :

- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le bilan de clôture de 31/12/2025
- Quitus de la Gestion

Il dépose également les rapports et documents suivants qui vont être soumis à l'examen de l'assemblée

- le rapport de gestion,
- le texte du projet des résolutions soumises à l'Assemblée,
- l'inventaire, le bilan, compte de résultat et annexe arrêtés au 31 décembre 2025,
- le registre des procès verbaux des Assemblées Générales.

Les membres de l'Assemblée déclarent qu'ils ont eu connaissance de ces documents et qu'ils ont pu consulter l'inventaire, avant l'Assemblée et dans les délais réglementaires.

*HH*

Le président déclare l'Assemblée régulièrement constituée pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### QUATRIEME RESOLUTION

- rapport de la gérance sur la marche de la société et sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/25,
- rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article 50 de la loi sur les sociétés commerciales,
- approbation de ces comptes et conventions,
- affectation du résultat,
- quitus de la gérance,
- pouvoir pour dépôt et formalités
- questions diverses.

Après avoir donné lecture des rapports de la gérance, il présente à l'Assemblée les comptes annuels.

#### CINQUIEME RESOLUTION

Enfin la discussion est ouverte.

Personne ne demande la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, figurant à l'ordre du jour.

#### PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Président approuve ces documents tels qu'ils lui ont été présentés faisant ressortir un bénéfice de 94 932 Euros **Fiscal et 75 449 comptable. L'associé unique décide de reporter le bénéfice à l'année prochaine.**

L'Assemblée donne en conséquence à la gérance quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice approuvé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

#### DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve, dans les conditions du premier alinéa de l'article 50 de la Loi sur les sociétés commerciales, chacune des conventions visées par les dispositions de cet article et présentées dans le rapport de la gérance.

Cette approbation, soumise un vote distinct auquel n'ont pris part que les associés non intéressés est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIEME RESOLUTION

L'ASSEMBLÉE Générale ne déclare aucun résultat un bénéfice de 75 449 € comptable et 91 628 € fiscal Il est convenue de ne distribuant aucun dividende et en reportant l'intégralité du bénéfice.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

HT

### QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale ratifie, en tant que de besoins, les rémunérations perçues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**Mr HACHAINANE Hocine**                      **16 825.84 €**  
**Actionnaire**

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

### CINQUIEME RESOLUTION

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire ou d'une copie des présentes, à l'effet de satisfaire à toutes les formalités prévues par la loi.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.**

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, le Président déclare la séance levée à *11* heures. *30*

De tout ce dont il a été délibéré lors de cette Assemblée, il a été dressé le présent procès verbal.

**Mr HACHAINANE Hocine**  
**Président et seul actionnaire de la Société**



①

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise SASU 2H

Néant  \*

Adresse de l'entreprise 10 GRANDE RUE 95740 FREPILLON

SIREN 8 3 9 4 3 3 9 9 2

Durée de l'exercice en nombre de mois\* 1 2

Durée de l'exercice précédent\* 1 2

				Exercice N clos le							
				3	1	1	2	0	2	5	
<b>ACTIF</b>		Brut	Amortissements-Provisions	Net							
		1	2	3							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	010	195 000	012		195 000					
	Fonds commercial *										
	Autres *	014		016							
	Immobilisations corporelles *	028	94 906	030	92 014	2 892					
	Immobilisations financières * (1)	040		042							
	<b>Total I (5)</b>	044	289 906	048	92 014	197 892					
ACTIF CIRCULANT	STOCKS										
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052							
	Marchandises *	060	47 376	062		47 376					
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	792	066		792					
	Créances										
	Clients et comptes rattachés *	068		070							
	(2) Autres* (3)	072	196	074		196					
	Charges constatées d'avance*	092		094							
Valeurs mobilières de placement	080		082								
Disponibilités	084	256 660	086		256 660						
	<b>Total II</b>	096	305 024	098		305 024					
	<b>Total général (I + II)</b>	110	594 930	112	92 014	502 916					
<b>PASSIF</b>				Exercice N		NET					
				1							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*			120		1 000					
	Écarts de réévaluation			124							
	Réserve légale			126							
	Réserves réglementées*			130							
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*		131	)	132						
	Report à nouveau			134		283 571					
	Résultat de l'exercice			136		75 449					
	Subventions d'investissement			137							
	Provisions réglementées			140							
		<b>Total I</b>			142		360 019				
	Provisions pour risques et charges			<b>Total II</b>	154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées			156		21 934					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			164							
	Fournisseurs et comptes rattachés*			166		51 854					
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169)		169	874	)	172		44 854			
	Comptes courants d'associés			173		24 255					
	Autres dettes			175							
	Produits constatés d'avance			174							
	<b>Total III</b>			176		142 897					
	<b>Total général (I + II + III)</b>			180		502 916					
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195						
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182						
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184						

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

© Sage

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2H

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	743 445
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	2 721
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232	746 165
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	536 108
	Variation de stock (marchandises)*				236	2 620
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	54 079
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244	1 474
	Rémunérations du personnel*				250	50 850
	Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant)		380		252	2 896
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)		255		254	1 325
	Dotations aux dépréciations				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262
dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260				
Total des charges d'exploitation (II)					264	649 352

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	96 814	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	1 882
Produits exceptionnels (IV)						290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		347		300		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)		348				
Impôts sur les bénéfices* (VII)				306		19 483	
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					310	75 449	

**B — RÉSULTAT FISCAL** Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318				
	Provisions non déductibles*		322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		19 483		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987		342	
				JEI (44 sexies A)	989		
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quinquies A	181			
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344			
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993			
	Dont divers	Créance report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655	350	
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645		
		Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648		
		Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990		
		Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649				

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS					Bénéfices col.1	352	94 932	354
					Déficit col.2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356			
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :						360	
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS					Bénéfices col.1	370	94 932	372
					Déficit col.2			

*CERTIFICAT*  
*CONFIRMÉ*  
*[Signature]*

## IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

2026

Exercice ouvert le	01012025	et clos le	31122025	Régime simplifié d'imposition	<input checked="" type="checkbox"/>
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

## A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société :		Adresse du siège social :	
2H 10 GR GRANDE RUE 95740 FREPILLON FRANCE		10 GR GRANDE RUE 95740 FREPILLON	
SIRET 83943399200014			
Adresse du principal établissement :		Ancienne adresse en cas de changement :	

## RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :

SIRET :

## B ACTIVITE

Activités exercées ALIMENTATION GENERALE Si vous avez changé d'activité, cochez la case 

## C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION

(cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	52 432	Déficit	
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10%	
2 Plus-values	PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
	Autres PV imposables à 19%		PV à long terme imposables à 0%	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations				
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A	<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs
France Ruralités Revitalisation FRR, 44 quindecies A	<input type="checkbox"/>	Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 quaterdecies	<input type="checkbox"/>	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies
Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	<input type="checkbox"/>	Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies	<input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W

## F CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES BÉNÉFICES DES GRANDES ENTREPRISES (CES)

(cf. notice)

Base d'imposition	Chiffre d'affaires:	Taux d'imposition

## I CONTRIBUTION EXCEPTIONNELLE SUR LES GRANDES ENTREPRISES DE TRANSPORT MARITIME (CTM)

(cf. notice)

Base d'imposition	Taux d'imposition

## D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts.	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet État, territoire ou collectivité.	

## E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %	
--	--

## F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

ECF <input checked="" type="checkbox"/> Nom et adresse du prestataire	
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	Si oui, indication du logiciel utilisé
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :	Nom et adresse du conseil :
GESTIONS CONSEILS ASSISTANCES 9 rue PETIT PARIS Rcs de Paris N° 884 158 908 Tél : 01.53.35.19.21 Gmail.com	

Identité du déclarant

Date : 10052026	Lieu : PARIS	Tél :
Qualité : Président	Nom du signataire :	

# IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

## ANNEXE À LA DÉCLARATION N° 2065-SD

N° 2065 bis-SD

(2026)

Si déposé néant, cochez la case :

I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES										
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	<b>a</b>		payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>					
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)					<b>c</b>					
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					<b>d</b>					
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)					<b>e</b>					
					<b>f</b>					
					<b>g</b>					
					<b>h</b>					
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)					<b>i</b>					
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					<b>j</b>					
Montant des revenus répartis (5)					<b>Total (a à h)</b>					
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES <small>(si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)</small>										
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) :		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.							
<ul style="list-style-type: none"> <li>- SARL - tous les associés ;</li> <li>- SCA - associés gérants ;</li> <li>- SNC ou SCS - associés en nom ou commandités ;</li> <li>- SEP et sté de copropriétaires de navires - associés, gérants ou coparticipants.</li> </ul>		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :						
				à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
					Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements		
1	2	3	4	5	6	7	8			
K DIVERS										
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre )										
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS ( Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle )										
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION										
REMUNERATIONS		Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)						50 687		
		Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)								
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES			à 0 %		à 15 %		à 19 %			
MVL restant à reporter à l'ouverture de l'exercice										
MVL imputée sur les PVL de l'exercice										
MVL réalisée au cours de l'exercice										
MVL restant à reporter										
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONNS (article 222 bis du CGI)										
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice										
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice										

Centre Financier  
CIRI  
gale

1

## BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2026

Désignation de l'entreprise		SASU 2H		Néant <input type="checkbox"/> *			
Adresse de l'entreprise		10 GRANDE RUE 95740 FREPILLON					
SIREN		8 3 9 4 3 3 9 9 2					
Durée de l'exercice en nombre de mois*		1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le			
				3 1 1 2 10 2 5			
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2			
				Net 3			
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	195 000	012	195 000	
		Autres *	014		016		
	Immobilisations corporelles *		028	94 906	030	92 014	
	Immobilisations financières * (1)		040		042		
	<b>Total I (5)</b>		044	289 906	048	92 014	197 892
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	47 376	062	47 376	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064	792	066	792	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres* (3)	072	196	074	196	
	Charges constatées d'avance*		092		094		
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	256 660	086	256 660	
<b>Total II</b>		096	305 024	098	305 024		
<b>Total général (I + II)</b>			110	594 930	112	92 014	502 916
<b>PASSIF</b>				Exercice N 1		NET	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120			1 000	
	Écarts de réévaluation		124				
	Réserve légale		126				
	Réserves réglementées*		130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* (131		132				
	Report à nouveau		134			283 571	
	Résultat de l'exercice		136			75 449	
	Subventions d'investissement		137				
	Provisions réglementées		140				
	<b>Total I</b>		142			360 019	
Provisions pour risques et charges		<b>Total II</b>	154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			21 934	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164				
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166			51 854	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169) (169		172	874	)	44 854	
	Comptes courants d'associés		173			24 255	
	Autres dettes		175				
	Produits constatés d'avance		174				
<b>Total III</b>		176			142 897		
<b>Total général (I + II + III)</b>			180			502 916	
RENOUVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 2H

Néant  \*

**A — RÉSULTAT COMPTABLE**

Formulaire déposé au titre de l'IR 018

Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 5

PRODUITS D'EXPLOITATION		CHARGES D'EXPLOITATION		1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		B — RÉSULTAT FISCAL		Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			
Ventes de marchandises*				209		210		743 445			
Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires		215		214					
	Services*			217		218		2 721			
Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222					
Production immobilisée*						224					
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232		232		746 165			
Achats de marchandises* (y compris droits de douane)						234		536 108			
Variation de stock (marchandises)*						236		2 620			
Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)						238					
Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*						240					
Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier..... - immobilier : .....						242		54 079			
Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *				243		244		1 474			
Rémunérations du personnel*						250		50 850			
Cotisations sociales (dont cotisation personnelle de l'exploitant				380		252		2 896			
Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI				255		254		1 325			
Dotations aux dépréciations						256					
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*			259		262					
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260							
Total des charges d'exploitation (II)				264		264		649 352			
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270		270		96 814			
Produits financiers (III)		280				294		1 882			
Produits exceptionnels (IV)						290					
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347				300					
	dont amortissements exceptionnels de 25% des Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348									
Impôts sur les bénéfices* (VII)						306		19 483			
2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)				310		310		75 449			
<b>B — RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312		312		75 449			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318						
	Provisions non déductibles*				322						
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324		19 483				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248		330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				249		251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexes)	986	ZFU-TE (44 octies A)	987			342				
				JEI (44 sexes A)	989						
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44 quidecies)	138							
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991	France Ruralités Revitalisation (FRR) - art.44 quidecies A	181							
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Investissements et souscriptions outre-mer	344							
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexesdecies)	992	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993							
	Créanc report en arriere du déficit	346	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)	655			350				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies A)	643	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies B)	645							
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies D)	648							
Déduction except. simulateur de conduite (art. 39 decies E)	641	Déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	990								
Déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	649										
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2		352		94 932		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356					
Déficits antérieurs reportables : * .....								360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfices col.1 Déficit col. 2		370		94 932		372	

*Certifié conforme*  
*[Signature]*

Désignation de l'entreprise : SASU 2H

Néant  \*

I	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *
		ACTIF IMMOBILISÉ				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	195 000	402	404	406	195 000	
	Autres	410		412	414	416		
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422	424	426		
	Constructions	430		432	434	436		
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	90 623	442	444	446	90 623	
	Installations générales agencements divers	450	3 303	452	454	456	3 303	
	Matériel de transport	460		462	464	466		
	Autres immobilisations corporelles	470	980	472	474	476	980	
	Immobilisations financières	480		482	484	486		
TOTAL		490	289 906	492	494	496	289 906	

II	AMORTISSEMENTS	Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
		IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES							
	Fonds commercial	495		497		498		499	
	Autres immobilisations incorporelles	500		502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520		522		524		526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	88 195	532	995	534		536	89 190
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 514	542	330	544		546	1 844
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	980	562		564		566	980
TOTAL		570	90 689	572	1 325	574		576	92 014

(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)  
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

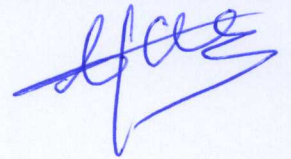
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
	Valeur d'actif *		Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values				
Immobilisations	①	②	③	④	Court terme*	Long terme				
					⑤	19% ⑥	15% ou 12,8% ⑦	0% ⑧		
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589		
	Plus-values taxables à 19% (1)		579	Régularisations		590	583	594	595	
TOTAL					596	585	597	599		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

*ESTAT FINANCIER*  
*2025*  
*20/02/2026*  
*[Signature]*

IV TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS			
Sommes à réintégrer pour la détermination du revenu brut social			690
Sommes à déduire pour la détermination du revenu brut social			691
Revenu brut social (si le montant est négatif)		692	
Revenu brut social (si le montant est positif)			693



Désignation de l'entreprise : SASU 2H Néant  \*

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602		604		606		
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603		605		607		
	Autres provisions réglementées*	610	612		614		616		
Provisions pour risques et charges		620	622		624		626		
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632		634		636		
	Sur stocks et en cours	640	642		644		646		
	Sur clients et comptes rattachés	650	652		654		656		
	Autres provisions pour dépréciation	660	662		664		666		
TOTAL		680	682		684		686		

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
2			
3			
4			
5			
6			
7			
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD			780

II DÉFICITS REPORTABLES			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit article 209-II-2 du CGI	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	

III DIVERS			
Primes et cotisations complémentaires facultatives			381
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin			325
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite			327
Montant de la TVA collectée			374 70 935
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378 61 009
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.  
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

*CENT. FIP  
LIFANE  
[Signature]*

Désignation de l'entreprise : SASU 2H		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012025		et clos le : 31122025	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :	376	3	
dont apprentis	657	0	
dont handicapés	651	0	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	3	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaire de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	746 165	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
	<b>TOTAL 1</b>	106	746 165
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante y compris les plus-values de cessions d'immobilisations corporelles ou incorporelles non rattachées à une activité normale et courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115		
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues et certains abandons de créances à caractère commercial	113		
Variation positive des stocks	111		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
	<b>TOTAL 2</b>	144	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée <sup>(1)</sup></b>			
Achats	121	549 005	
Variation négative des stocks	145	2 620	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	39 731	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	1 452	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée.	133		
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148		
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles rattachées ou non à une activité normale et courante	150		
	<b>TOTAL 3</b>	152	592 807
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la Valeur Ajoutée	<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>		137 153 359
<b>V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117	153 359	
<b>Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE</b>			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE (cocher la case)	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	746 165	
Effectifs au sens de la CVAE *	023	3	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026		
Période de référence	024	du	01012025
	160	au	31122025
Date de cessation	186		

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

(1) Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 9 4 3 3 9 9 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2H

ADRESSE (voie) 10 GRANDE RUE

CODE POSTAL 95740 VILLE FREPILLON

Table with 4 columns: Description, Code, Description, Code. Rows include NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE (901, 902), NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE (903, 904), and TOTAL DES LIGNES (905, 906).

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES : Multiple sections for legal entities with fields for Forme juridique, Dénomination, N° SIREN, % de détention, Nb de parts ou actions, Adresse, Code Postal, Commune, Pays.

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES : Multiple sections for physical persons with fields for Titre (2), Nom de famille, Prénom(s), Nom d'usage, % de détention, Nb de parts ou actions, Naissance (Date, N° Département, Commune, Pays), Adresse (N°, Voie, Code Postal, Commune, Pays).

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

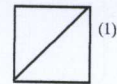
Handwritten signature and date in blue ink.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2033-G-SD 2026

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)



Néant  \*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 5

SIREN 8 3 9 4 3 3 9 9 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 2H

ADRESSE (voie) 10 GRANDE RUE

CODE POSTAL 95740 VILLE FREPILLON

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE	905
--	-----

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

Handwritten signature and date: 13/01/2026

## RAPPORT DU LIQUIDATEUR DE LA GERANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE DU 21 MAI 2026

Mes dames, Messieurs,

Nous sommes réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à des Comptes de l'exercice de 2025 de notre société et des résultats de notre gestion à la Liquidation des Comptes vous avez pu prendre connaissance des rapports de votre gérance, ainsi que des comptes et autres documents s'y rapportant qui vous ont été communiqués dans les conditions et délais prévus par la législation en vigueur.

Le chiffre d'affaires H. T. de l'exercice de la société s'élève à 746 165 €  
Les charges d'exploitation représentent 6649 352.00 €.

Le résultat de l'exercice se solde par un solde bénéficiaire de 75 449.00 € comptable  
et 94 932 fiscale

### AU NIVEAU DU BILAN

**L'actif immobilise est de 197 892 €**

L'actif circulant se compose de :

- Marchandises	47 376.00 €
- Avances et acomptes versés sur commande	732.00 €
- Autres créances	196.00 €
- Clients et comptes rattachés	0.00 €
- Valeurs mobilières de placement	0,00 €
- Disponibilités	156 660,00 €

**TOTAL** **256 660.00 €**

Les capitaux propres, après affectation du résultat de l'exercice, s'élèvent à 360 019.00 €.

<b>Le montant des dettes s'élève à</b>	<b>142 897.00 €</b>
- <b>Emprunts et dettes assimilés</b>	<b>21 934.00 €</b>
- <b>Fournisseurs et comptes rattachés</b>	<b>51 854.00 €</b>
- <b>Dette fiscale et sociale</b>	<b>44 854.00 €</b>
- <b>Compte Courant associé</b>	<b>24 255.00 €</b>

Cette année le résultat d'exploitation dégagé est un bénéfice de 75 449.00 €uros comptable soit un résultat de 4 669.00 €uro fiscal.

Vous aurez en outre à donner quitus à votre Président pour l'exercice du 31 décembre 2025 et à vous prononcer sur les conventions visées par l'article 50 de la Loi du 24 juillet 1966 et faisant l'objet du rapport définitif de la Liquidation.

Nous sommes à votre disposition pour tous renseignements complémentaires que vous souhaiterez obtenir.

**Le Président**

**Monsieur HACHAINANE Houcine**

